

**TERMES DE REFERENCE**  
**RECRUTEMENT DE FORMATEURS INDIVIDUELS EN**  
**Faits délictueux**

---

**1. CONTEXTE**

A côté des missions dites « classiques », tournées autour de la certification des comptes, les dispositions légales imposent d'autres obligations à l'Expert-Comptable et Financier. La révélation des faits délictueux au Ministère Public selon la Loi 2003-036 sur les sociétés commerciales en fait partie ainsi que La déclaration de soupçon, entrant dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, suite à la promulgation de la Loi 2004-020 et la mise en œuvre du SAMIFIN (Sampanharaha Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-Bola, Service de Renseignements Financiers).

Dans un souci d'harmonisation des procédures à suivre dans de pareils cas ; et dans les optiques de renforcement de la profession comptable, de préservation de son indépendance et de défense des intérêts des unités économiques<sup>1</sup> ; l'OECFM (Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar) s'est fixé de donner à ces membres, une formation sur les obligations des Experts Comptables et Financiers en matière (i) de révélation des faits délictueux et (ii) de lutte contre le blanchiment d'argent.

**2. OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Objectif général : renforcement de capacité des professionnels comptables.

Objectifs spécifiques :

- a. Avoir une connaissance du contexte international et national de du thème
- b. Être en mesure d'établir le lien entre les dispositions légales régissant le thème et les normes de travail de la profession comptable malgache.  
  
Sachant que les normes de l'OECFM doivent converger en permanence avec les normes internationales publiées par l'IFAC.
- c. Avoir une même vision du thème avec les acteurs : magistrats, avocats.  
  
Harmoniser les interprétations et la compréhension des textes et lois malgaches.
- d. Avoir la capacité d'appliquer les notions acquises au contexte malgache.

**3. CONTENU DE LA FORMATION<sup>2</sup>**

Le contenu de la formation repose sur les objectifs fixés ci-dessus, et devrait développer les points suivants :

- Rappel des dispositions légales, contextes internationaux
- Les dispositions internationales
- Les diverses techniques couramment utilisés
- Responsabilités de l'Expert Comptable et Financier
- Autres

**4. METHODE**

La méthodologie et la technique didactique de la formation seront basées sur l'andragogie/ Apprentissage par l'expérience.

Les méthodologies se baseront sur l'apprenant qui gèrera et partagera les responsabilités de son apprentissage avec les formateurs.

---

<sup>1</sup> Plan d'Action 2015-2017 de l'OECFM

<sup>2</sup> Le contenu de la formation fourni dans les présents TDR été établi à titre indicatif, le soumissionnaire est entièrement libre de le compléter ou bien de le modifier partiellement ou totalement en présentant de façon claire et le plus succinct et compréhensible possible les arguments nécessaires..

Un système d'évaluation « Pré-test » et « Post-test » devrait être mis en place afin d'obtenir un feed back immédiat des objectifs.

## **5. LIVRABLES ET SUPPORTS**

Les formateurs auront à :

- Préparer les supports pédagogiques (disposition de la salle, vérifier les documents à distribuer, préparer les flip-charts, vérifier le fonctionnement des appareils et supports...);
- Dispenser et animer la formation de 04 jours par séance (3 sessions);
- Etablir un *rapport individualisé* de formation
- Fournir le Support de formation en version électronique et papier

Des cas pratiques ou réflexions sur le thème devraient être abordés durant la formation. Ainsi, à l'issue de la formation, les formateurs auront à fournir des modèles de lettre, document, formulaire, etc.

Un Certificat de fin de formation sera délivré à la fin de la formation.

## **6. PROFIL**

La présente mission fera appel à un trinôme de formateur international et national pour la mise en œuvre de la formation. Un formateur international et 2 formateurs nationaux

Les trois (3) formateurs devront réunir les aptitudes, compétences et expériences liées à la thématique et avoir des expériences probantes en formation des professionnels.

L'un des trinômes devrait avoir des expériences dans les domaines suivants : Droit des sociétés, Comptabilité et audit.

Les qualifications requises pour le formateur international sont :

- titulaire d'un diplôme d'expert-comptable ou équivalent
- ayant une expérience de plus de 10 ans exercée dans au moins 3 pays différents
- ayant été ou est inscrit en tant qu'auditeur légal dans le tableau des experts comptables et financiers
- de nationalité étrangère.

Les qualifications requises pour le premier formateur national sont :

- titulaire d'un diplôme d'expert-comptable
- ayant une expérience de plus de 10 ans
- inscrit dans le tableau A.

Les qualifications requises pour le second formateur national sont :

- Magistrat ou avocat **ou juriste ayant exercé ou exerçant au SAMIFIN**
- ayant une expérience de plus de 10 ans

## **7. PARTICIPANTS, DUREE ET DATE**

La formation réunira 80 participants environ réparti en 3 groupes de 20 ou 25 personnes, constitués d'Experts Comptables et Financiers et d'Experts Comptables Stagiaires.

Le mandat des formateurs correspondra à Dix-huit (18) jours de prestation chacun, repartis en :

- Cinq (05) jours pour la préparation de la formation;
- Trois (3) séances de Quatre (04) jours pour l'animation
- Un (01) jour pour la tenue du feed-back immédiat et présentation du rapport avec l'équipe pédagogique de l'OECFM

**TERMES DE REFERENCE**  
**RECRUTEMENT DE FORMATEURS INDIVIDUELS EN**  
**Procédures d’alerte**

---

**1. CONTEXTE :**

Au-delà des missions habituelles du commissaire aux comptes, consistant à vérifier les comptes d’une entreprise et l’émission d’opinion quant à la sincérité et la régularité des états financiers produits ; la loi sur les sociétés commerciales à Madagascar attire également la vigilance du commissaire aux comptes sur d’autres faits spécifiques. L’un d’entre eux est l’enclenchement de procédures d’alerte lorsqu’il a constaté que la continuité d’exploitation de l’entreprise est compromise. Ces procédures consistent à demander des explications au dirigeant et l’inciter à rechercher des solutions.

Mais du point de vue pratique, il se pose un souci quant à l’harmonisation des normes de travail dans de tel cas, à savoir : les diligences à mettre en œuvre, le contenu des demandes d’explications à adresser au dirigeant ainsi que le contenu du rapport spécial que le commissaire aux comptes doit émettre.

C’est pour cela que l’Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar a estimé nécessaire de donner aux Experts Comptables membres de l’Ordre, une formation sur les méthodes pratiques à mettre en œuvre lors de l’enclenchement des procédures d’alertes.

**2. OBJECTIFS :**

L’objectif général de cette formation est d’harmoniser les démarches à suivre par les experts comptables commissaire aux comptes, lorsqu’ils doivent engager des procédures d’alerte :

Les objectifs spécifiques sont de :

- Avoir une connaissance du contexte international et national du thème ;
- aider les experts comptables à identifier les faits menaçant la continuité d’exploitation ;
- harmoniser, grâce à des normes ou guides complémentaires, les étapes à suivre ;
- être en mesure d’établir le lien entre les articles évoquant les procédures d’alerte et les normes de travail à applicable.

**3. CONTENU DE LA FORMATION**

Le contenu de la formation repose sur les objectifs fixés ci-dessus, et devrait développer les points suivants :

- Contextes internationaux et nationaux ;
- rappel des dispositions légales en vigueur à Madagascar ;
- les faits susceptibles de compromettre la continuité d’exploitation d’une entreprise ;
- les procédures d’alerte ;
- contenus de la demande d’explication à adresser au dirigeant et du rapport spécial à émettre par le commissaire aux comptes ;
- exemples de cas pratiques (nationaux ou internationaux).

A noter que la finalité de la formation est d’avoir des connaissances pratiques du droit, le contenu devrait être axé sur des études de cas, jurisprudence, discussion et échanges.

**4. METHODE**

La méthodologie et la technique didactique de la formation seront basées sur l’andragogie/ Apprentissage par l’expérience.

Les méthodologies se baseront à la fois sur les formateurs qui partageront leur expérience et sur les apprenants qui poseront des questions et partageront leur inquiétudes. Aussi, des réflexions au sujet de plusieurs cas (usuels ou imaginaires) et des partages d'expérience seront à prévoir.

Un système d'évaluation « Pré-test » et « Post-test » devrait être mis en place afin d'obtenir un feedback immédiat des objectifs.

## **5. LIVRABLES ET SUPPORTS**

Les formateurs auront à :

- Préparer les supports pédagogiques ;
- dispenser et animer 3 sessions de formation d'une journée chacune ;
- Etablir un rapport individualisé de formation
- Fournir le Support de formation en version électronique et papier

Des cas pratiques ou réflexions sur le thème devraient être abordés durant la formation. Ainsi, à l'issue de la formation, les formateurs auront à fournir des modèles de lettres, documents, formulaires, etc.

Un certificat de fin de formation sera délivré à la fin de la formation.

## **6. PROFIL**

La formation sera assurée par un binôme de formateur national membre de l'OECFM et un formateur international.

Les deux formateurs devront réunir les aptitudes, compétences et expériences liées à la thématique et avoir des expériences probantes en formation de professionnels. Ils devront aussi avoir des expériences en droit de sociétés.

Les qualifications requises pour le formateur international sont :

- titulaire d'un diplôme d'expert-comptable ou équivalent
- ayant une expérience de plus de 10 ans exercée dans au moins 3 pays différents
- ayant été ou est inscrit en tant qu'auditeur légal dans le tableau des experts comptables et financiers ou magistrat financiers
- de nationalité étrangère.

Les qualifications requises pour le formateur national sont :

- titulaire d'un diplôme d'expert-comptable
- ayant une expérience de plus de 10 ans
- inscrit dans le tableau A.

## **7. PARTICIPANTS, DUREE ET DATE**

La formation réunira 80 participants environ réparti en 3 groupes de 20 ou 25 personnes, constitués d'Experts Comptables et Financiers et d'Experts Comptables Stagiaires.

Le mandat des formateurs correspondra à 05 jours répartis en :

- Une (01) journée de préparation de la formation
- Trois (03) séances d'une journée chacune pour l'animation
- Un (01) jour de rédaction du rapport et pour la tenue du *feed-back immédiat et présentation du rapport* avec l'équipe pédagogique de l'OECFM

**TERMES DE REFERENCE**  
**FORMATION DES EXPERTS COMPTABLES ET FINANCIERS**  
**RECRUTEMENT DE FORMATEURS INDIVIDUELS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX EN**

**Règles d'indépendance du CAC et de l'expert-comptable**

**1. CONTEXTE :**

Le métier d'experts comptables et financiers fait partie des professions réglementées soumis à des règles d'incompatibilité et d'indépendance. Sans le respect de ces règles, l'expert-comptable et financier ne peut exercer son métier en toute objectivité. La crédibilité de la profession ainsi que son utilité sont contestés dès lors qu'il y a une doute sur l'objectivité des experts comptables et financiers.

L'évolution technologique et les pratiques des affaires dans un monde très concurrentiel à la recherche d'une croissance économique permanente ont complètement modifiées les comportements de tous les acteurs économiques. La profession comptable n'est pas épargnée par cette évolution. A titre d'illustration, il est fréquemment constaté dans les pays développés, des cabinets d'audit et d'expertise comptable faisant des publicités dans les aéroports ou dans les stades de football. De même, il existe plusieurs prétendants estimant avoir le niveau de technicité et de savoir-faire jusque-là reconnus uniquement au professionnel dédié à cet effet. Dans certaines entreprises, les normes, la déontologie et l'éthique ne sont plus que des slogans au lieu de mode de vie.

La multiplication et les variétés des missions et spécialisations exercées par les professionnels au sein d'un même cabinet d'audit pourrait remettre en cause l'indépendance dudit cabinet.

C'est dans ce contexte que l'OECFM juge utile de faire une formation approfondie sur les règles d'indépendance du CAC et de l'expert-comptable dans l'exercice de leurs fonctions.

**2. OBJECTIFS :**

Les objectifs généraux de cette formation est le renforcement de capacité des professionnels comptables.

Les objectifs spécifiques sont de bien comprendre les cas qui pourraient remettre en cause l'indépendance d'un expert-comptable et financier dans l'exercice de ses fonctions et les mesures de sauvegarde requises permettant de réduire le risque d'indépendance si possible.

**3. CONTENU DE LA FORMATION<sup>1</sup>**

Le contenu de la formation repose sur les objectifs fixés ci-dessus, et devrait développer les points suivants :

- Bien comprendre les diverses réglementations régissant la profession ;
- Rappel des divers types de missions exclusives à la profession
- Rappel des divers types de missions non réservées à la profession mais qu'elle peut effectuer
- Rappel des principes généraux régissant les règles d'indépendance
- La nécessité pour chaque cabinet d'avoir ses propres règles d'indépendance
- Les clients avec lesquels un expert-comptable et financier ne peut pas travailler (restricted clients)
- Les missions qu'un expert-comptable et financier ne peut pas effectuer pour un client (non permitted assignment)
- Evaluation des menaces de conflit d'indépendance
- Mesure de sauvegarde
- Cas pratiques les plus courants

---

<sup>1</sup> Le contenu de la formation fourni dans les présents TDR été établi à titre indicatif, le soumissionnaire est entièrement libre de le compléter ou bien de le modifier partiellement ou totalement en présentant de façon claire et le plus succinct et compréhensible possible les arguments nécessaires.

#### **4. METHODE**

La méthodologie et la technique didactique de la formation seront basées sur l'andragogie/ Apprentissage par l'expérience.

Les méthodologies se baseront sur l'apprenant qui gèrera et partagera les responsabilités de son apprentissage avec les formateurs.

Un système d'évaluation « Pré-test » et « Post-test » devrait être mis en place afin d'obtenir un feed back immédiat des objectifs.

#### **5. LIVRABLES ET SUPPORTS**

Les formateurs auront à :

- Préparer les supports pédagogiques
- Dispenser et animer 3 sessions de formation d'une durée de **(02)** jours chacune
- Etablir un *rapport individualisé* de formation
- Fournir le Support de formation en version électronique et papier

Des cas pratiques ou réflexions sur le thème devraient être abordés durant la formation. Ainsi, à l'issue de la formation, les formateurs auront à fournir des modèles de lettre, document, formulaire, etc.

Un Certificat de fin de formation sera délivré à la fin de la formation.

#### **6. PROFIL**

La formation sera assurée par un binôme de formateurs international et national.

Les deux (2) formateurs devront réunir les aptitudes, compétences et expériences liées à la thématique et avoir des expériences probantes en formation des professionnels.

Les qualifications requises pour le formateur international sont :

- titulaire d'un diplôme d'expert-comptable ou équivalent
- ayant une expérience de plus de 10 ans exercée dans au moins 3 pays différents
- ayant été ou est inscrit en tant qu'auditeur légal dans le tableau des experts comptables et financiers
- de nationalité étrangère

Les qualifications requises pour le formateur national sont :

- titulaire d'un diplôme d'expert-comptable
- ayant une expérience de plus de 10 ans
- inscrit dans le tableau A.

#### **7. PARTICIPANTS, DUREE ET DATE**

La formation réunira 80 participants environ réparti en 3 groupes de 20 ou 25 personnes, constitués d'Experts Comptables et Financiers et d'Experts Comptables Stagiaires.

Le mandat des formateurs correspondra à 09 jours de prestation chacun, repartis en :

- Deux (02) jours pour la préparation de la formation;
- Trois (03) séances de Deux (02) jours pour l'animation
- Un (01) jour pour la rédaction du rapport et la tenue du *feed-back immédiat et présentation du rapport* avec l'équipe pédagogique de l'OECFM